

LIBRE ADMINISTRATION, SIMPLIFICATION, LIBERTÉS LOCALES : 15 PROPOSITIONS POUR RENDRE AUX ÉLUS LOCAUX LEUR « POUVOIR D'AGIR »

Groupe de travail du Sénat sur la décentralisation



Lancé par le Président du Sénat le 5 octobre 2022, le groupe de travail sur la décentralisation, comportant des représentants des différents groupes politiques du Sénat, formule 15 propositions concrètes, simples et efficaces pour redonner aux élus locaux leur « pouvoir d'agir ». Elles s'inscrivent dans la continuité des travaux sénatoriaux pour que les collectivités territoriales disposent d'une vraie liberté d'administration et pour simplifier l'action locale afin de mieux servir les citoyens.



Axe 1 - Proximité, efficacité et subsidiarité : rendre aux élus locaux le «pouvoir d'agir»

- **Logement** : soutenir les maires « bâtisseurs » et territorialiser la politique du logement
- **Urbanisme** : alléger les formalités et simplifier les décisions d'implantation
- **Meublés touristiques** : donner aux maires des moyens d'encadrement (possibilité d'abaisser le nombre de nuités et d'instituer une obligation d'enregistrement)
- **ZFE** : pour une meilleure acceptabilité, permettre d'adapter le calendrier de restriction de circulation
- **Médico-social** : permettre aux départements de déterminer l'organisation des locaux de l' Aide sociale à l'enfance (ASE)
- **Démocratie locale** : faciliter les consultations locales pour les maires



Axe 2 - Coopération locale : dialoguer plutôt que contraindre

1 - Une intercommunalité de projets...

- Plus souple dans la répartition des compétences (eau, assainissement, mobilités)
- Libérée des transferts obligatoires et ouverte au transfert de compétences « à la carte » des communes aux intercommunalités (Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi))

2 - Une coopération locale choisie...

- Qui facilite, sur la base du volontariat, la création de communes nouvelles et de syndicats pour l'exercice des compétences du bloc local



Axe 3 - Pour un statut de l'élu attractif et protecteur

1 - Promouvoir l'engagement

- Mieux concilier le mandat avec la vie personnelle et professionnelle

2 - Protéger les élus

- Aggraver les peines encourues pour toute injure publique ou agression
- Améliorer la prise en charge des élus victimes
- Prévoir la prise en charge par l'État de la couverture assurantielle



Axe 4 - Plus de liberté et de souplesse pour les initiatives locales

1 - Inscrire les libertés locales dans la Constitution

- Inscrire dans la Constitution le principe de différenciation
- Rénover le cadre constitutionnel des outre-mer
- Favoriser le pouvoir de dérogation des préfets de département

2 - Renforcer les leviers territoriaux

- Faciliter les expérimentations locales
- Réaffirmer le conventionnement inter-collectivités
- Soutenir une plus grande décentralisation pour les collectivités volontaires



Axe 5 - Pour un État déconcentré qui s'adapte aux réalités du territoire

1 - Simplifier l'accès à l'État pour les élus locaux

- Faire du préfet de département un interlocuteur unique en réduisant le nombre d'agences de l'État
- Mettre fin à la logique d'appel à projets au profit d'un accompagnement sur mesure

2 - Renforcer le rôle de conseil de l'État territorial pour sécuriser les décisions des élus

- Recréer les rescrits juridictionnels
- Faciliter les rescrits administratifs



Axe 6 - Pour des finances au service des libertés et de l'action publique locales

1 - Un cap : revoir le système de financement dans sa globalité

- Renforcer l'autonomie fiscale, essentielle au lien citoyen/territoire
- Attribuer les recettes en cohérence avec les compétences et les charges
- Réformer la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les dispositifs de péréquation

2 - Des mesures concrètes et opérationnelles

- Redonner aux collectivités la maîtrise de leurs finances
- Assurer des ressources nécessaires à l'exercice de leurs compétences
- Simplifier et rationaliser le système de financement

Focus : 3 exemples en faveur de l'autonomie financière

- Protéger constitutionnellement la fiscalité locale
- Réexaminer régulièrement le droit à compensation
- Expérimenter la fusion des subventions d'investissement de l'État tout en associant mieux les élus aux choix des projets



Axe 7 - Le Sénat au service des territoires : contrôle et sobriété normative

- Renforcer le contrôle du Sénat sur l'application des lois votées aux territoires (débat annuel sur les orientations du Gouvernement)
- Mettre fin à l'instabilité normative et à la complexification grandissante du droit (application de la Charte de la simplification des normes)



Gérard Larcher

Président

François-Noël Buffet

Rapporteur général

Françoise Gatel

Rapporteur

Jean-François Husson

Rapporteur

Mathieu Darnaud

Rapporteur

Avec la contribution de **Stéphane Artano**,
Président de la délégation sénatoriale aux outre-mer

► Pour en savoir plus :

